

REINFO COVID

QUESTIONNER - COMPRENDRE - AGIR

PRÉSENTATION DE L'AUTOGOUVERNANCE

Charte de la communication interne

Nous avons voulu identifier certains principes vers lesquels tendre pour prendre soin de l'harmonie relationnelle au sein du collectif. Certains d'entre eux s'inspirent de la Communication Non Violente et de la gouvernance partagée, qui ne sont pas des dogmes mais des outils que chacun peut s'approprier à son rythme s'il le souhaite.

Voici ces principes :

- Le principe de proximité

Je privilégie autant que possible les modes de communications les plus directs, particulièrement dans les situations de tension relationnelle : rencontre physique, visio conférence, téléphone.

- Le principe de clarté

Je m'exerce à communiquer consciemment, de façon claire et concise, à l'oral comme à l'écrit.

- Le principe de confidentialité

Je considère qu'à priori les informations reçues lors d'un échange ont vocation à rester entre mon interlocuteur et moi, sauf si besoin évident de partage ou demande en ce sens.

- Le principe de réactivité

J'essaie autant que possible de ne pas laisser une question sans réponse (parole, chat, mail). Le délai fixé par le collectif est de 3 jours.

- Le principe collaboratif

Avant d'entreprendre une action, je m'interroge sur ses conséquences et sur les personnes qu'elle implique et qui auront besoin d'en être informées au préalable (« advice process »).

- Le principe de souveraineté / parler au "je"

J'exprime mon vécu, mes ressentis, mes besoins. J'évite de parler à la place d'autrui.

- Le principe de respect des rôles

La communication entre pôles se fait via les coordinateurs, sauf communication opérationnelle définie (accès au site par exemple). J'évite le « court-circuitage » en contactant en direct une personne d'un autre pôle.

- Le principe d'écoute

Dans mes échanges, j'adopte une posture d'écoute centrée sur l'observation des faits et des ressentis qu'ils génèrent, et j'exprime mes besoins sous la forme de demandes concrètes.

ex : « Quand tu dis/fais... je me sens... car j'ai besoin de..., je te demande donc de... »

- Le principe de sécurité

Si une relation se détériore en raison d'une difficulté de communication persistante, je sais qu'un espace-temps restauratif peut-être sollicité auprès du pôle cohésion, sous la forme d'un cercle qui sera proposé par 2 médiateurs.

Le cadre de réunion

Lors des travaux à plusieurs et des réunions, l'établissement d'un cadre accepté par tous permet à chacun de s'exprimer librement, avec la garantie que d'éventuelles tensions liées aux divergences d'opinion seront traitées de suite, et désamorcées.

Voici les principaux éléments du cadre :

- Le facilitateur

Il a pour mission d'assurer la fluidité des échanges et le respect des prises de paroles.

- Le gardien du temps

Il veille au respect des horaires de la réunion.

- Le secrétaire

Il assure la retranscription des points essentiels de la réunion.

- La règle de prise de parole

Chacun parle, **sans être interrompu**, puis remet la parole au centre pour que quelqu'un d'autre qui souhaite parler la prenne.

- La règle de clarté

Chacun essaie de parler de manière claire et concise. Chacun amène une « plus value » aux propos déjà énoncés, sans paraphraser ce qui a déjà été dit.

- La règle de souveraineté

Chacun parle **en son nom**, et non au nom d'une autre personne.

- Le principe de confidentialité

Certains échanges sont stipulés confidentiels lors des réunions. Il est de la responsabilité de chacun de respecter cette confidentialité et de ne pas divulguer et partager ces informations à qui que ce soit.